



**Conseil d'administration  
Séance du 16 novembre 2012**

**Délibération n°17-2012  
Création de poste/Modification du tableau des effectifs de  
l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu l'avis du comité technique paritaire du 18 octobre 2012

Au titre de l'année 2012, il est proposé au Conseil d'administration,

- D'adopter la création d'un poste :

**Un adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> Classe** (catégorie C) à temps complet en remplacement de Madame Christelle DUCHEMIN qui a souhaité mettre fin à sa mise à disposition et rejoindre les services de la ville de Cherbourg-Octeville.

L'agent recruté participera à la gestion administrative du secteur de l'enseignement supérieur, des ateliers grand public ainsi que de la classe publique préparatoire sur le site de Cherbourg-Octeville.

## Proposition

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**Décide** d'intégrer cette création de poste au tableau des effectifs de l'école supérieure d'arts et média de Caen/Cherbourg au 16 novembre 2012.

**Adopte** le tableau des effectifs ainsi établi au 16 novembre 2012 et annexé à la présente délibération.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Le Président,



Nombre de membres en exercice : 27

Présents : 14

Votants : 19

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le
- La publication le

**28 NOV. 2012**

Fait à Caen, le

Le Président



**PREFECTURE DU CALVADOS**

**28 NOV. 2012**

**COURRIER**



